



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain;
 - b) Examen des plans et programmes d'action concernant la situation de certains groupes sociaux élaborés par des organismes des Nations Unies;
 - i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées;
 - ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés;
 - iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse;
 - iv) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement;
 - v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille;
 - c) Questions nouvelles : application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social.
4. Questions relatives au programme et questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 janvier 2016).

15-22206* (F) 140116 140116



Merci de recycler



Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un président, un ou plusieurs vice-présidents et, s'il y a lieu, d'autres membres du Bureau. Conformément à la pratique établie, la Commission élira un président et quatre vice-présidents, et confiera les fonctions de rapporteur à l'un de ces derniers.

En application de l'alinéa c) de la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission du développement social tient, immédiatement après la clôture de chacune de ses sessions ordinaires, la première séance de la session ordinaire suivante à la seule fin d'élire le nouveau président et les autres membres du bureau de cette session. Dans sa résolution 2014/3, le Conseil a réaffirmé que les membres du Bureau de la Commission continueraient d'être élus pour un mandat de deux ans correspondant à la session d'examen et à la session directive du cycle 2015-2016. Par conséquent, le 13 février 2015, immédiatement après la clôture de sa cinquante-troisième session, la Commission a tenu la première séance de sa cinquante-quatrième session, à laquelle elle a élu par acclamation Luz Andujar (République dominicaine) Vice-Présidente.

Les États d'Europe orientale ont ensuite proposé qu'Ion Jinga (Roumanie) préside le Bureau et y représente le groupe régional, en remplacement de Simona Mirela Miculescu (Roumanie). En outre, suite à la démission de Janina Hasse-Mohsine (Allemagne), les États d'Europe occidentale et autres États ont proposé la candidature de Andreas Glossner (Allemagne) pour la remplacer au poste de vice-président, et, suite à la démission de Do Hung Viet (Viet Nam), les États d'Asie et du Pacifique ont proposé la candidature de Mohammad Hassani Nejad Pirkouhi (République islamique d'Iran) pour le remplacer au poste de vice-président. À la séance d'ouverture de la cinquante-quatrième session de la Commission, le 3 février 2016, les trois candidats seront respectivement élus Président et Vice-Présidents. À la même séance, la Commission confiera à l'un de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, après avoir élu son bureau, la Commission adopte l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-quatrième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2015/212.

Le projet d'organisation des travaux de la cinquante-quatrième session de la Commission (voir annexe I) a été élaboré conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle souhaitera peut-être passer immédiatement au point suivant.

La Commission doit se réunir du mercredi 3 au vendredi 12 février 2016. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin et l'après-midi : les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2016/1)

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution 55/46 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à sa vingt-quatrième session extraordinaire, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évaluera régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des autres initiatives adoptées à Genève.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2016/2)

a) Thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Dans sa résolution 2014/3, le Conseil économique et social a décidé que le thème prioritaire de la session d'examen et de la session directive du cycle 2015-2016 serait « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain ». La Commission a examiné ce thème en 2015 à sa cinquante-troisième session et clôturera le cycle biennal en adoptant, à sa cinquante-quatrième session en 2016, des recommandations pratiques concernant les mesures à prendre en la matière. Elle sera saisie du rapport du Secrétaire général sur le thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain » (E/CN.5/2016/3)

b) Examen des plans et programmes d'action concernant la situation de certains groupes sociaux élaborés par des organismes des Nations Unies

- i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées**
- ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés**
- iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iv) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**
- v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/71/61-E/2016/7)

c) Questions nouvelles : application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil économique et social a décidé d'inscrire un point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. Les membres du Bureau, en consultation avec leurs groupes régionaux respectifs, ont convenu que les débats de la cinquante-quatrième session tenus au titre de ce point porteraient sur le thème « Application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social ». Le Secrétariat fournira une note afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « Questions nouvelles : application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social » (E/CN.5/2016/4)

4. Questions relatives au programme et questions diverses

La Commission sera saisie du projet de cadre stratégique établi par le Secrétariat pour l'exercice biennal 2018-2019 dans le domaine du développement social.

Documentation

Document de séance relatif au projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019, sous-programme 2 (Politiques sociales et développement social) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) (E/CN.5/2016/CRP.1)

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission (E/CN.5/2016/L.1)¹

¹ Sera publié comme document de session.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

En application de l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/CN.5/2016/L.2)¹

Annexe I

Projet d'organisation des travaux (3-12 février 2016)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Semaine du 3 au 5 février 2016		
Mercredi 3 février		
Matin	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2016/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation se rapportant au point 3 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a) et b) Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2016/2)
	a) Thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	Rapport du Secrétaire général sur le thème « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain » (E/CN.5/2016/3)
	b) Examen des plans et programmes d'action concernant la situation de certains groupes sociaux élaborés par des organismes des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille (A/71/61-E/2016/7)
	i) Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	
	ii) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	
	iii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	
	iv) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	
	v) Questions, politiques et programmes relatifs à la famille	
	c) Questions nouvelles : application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social	Note du Secrétariat intitulée « Questions nouvelles : application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : concrétiser les engagements pris, dans l'optique du développement social (E/CN.5/2016/4)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
		Présentation des résultats du forum de la société civile tenu le 2 février 2016
		Présentation par un représentant de la jeunesse
	3 a) (<i>suite</i>)	Début du débat général
Après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Table ronde de haut niveau sur le thème prioritaire « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain »
Jeudi 4 février		
Matin	3 c)	Table ronde
Après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Débat général
Vendredi 5 février		
Matin	3 b)	Table ronde sur l'application du programme de développement pour l'après-2015 conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées
Après-midi	3 b)	Débat général
Semaine du 8 au 12 février 2016		
Lundi 8 février		
Matin	3 a) (<i>suite</i>)	Débat général
	3 b) (<i>suite</i>)	Débat général
Après-midi		
	4. Questions relatives au programme et questions diverses	Document de séance relatif au projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2018-2019, sous-programme 2 (Politiques sociales et développement social) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) (E/CN.5/2016/CRP.1)
Mardi 9 février		
Matin	3 a) et b)	Consultations
		(pas de séance plénière)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Après-midi	3 a) et b)	Consultations (pas de séance plénière) <i>17 heures : dernier délai pour le dépôt des projets de proposition</i>
Mercredi 10 février		
Matin	3 a) et b)	Consultations (pas de séance plénière)
Après-midi	3 a) et b)	Consultations (pas de séance plénière)
Jeudi 11 février		
	3 a) et b)	Consultations (pas de séance plénière)
Après-midi	3 a) et b)	Consultations (pas de séance plénière)
Vendredi 12 février		
Matin	3 a) et b)	Présentation des projets de proposition Prise de décisions sur les projets de proposition
Après-midi	3 a) et b)	Présentation des propositions Prise de décisions sur les propositions
	5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
	6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session	Adoption du rapport Clôture de la session ^a

^a Conformément à la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, immédiatement après la clôture de sa cinquante-quatrième session, la première séance de sa cinquante-cinquième session à la seule fin d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau de cette session, en application de l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Conformément à la résolution 2014/3 du Conseil, les membres du Bureau de la Commission élus aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions ont été élus pour un mandat de deux ans.

Annexe II

Composition de la Commission du développement social à sa cinquante-quatrième session (2016)

(46 membres; mandat de quatre ans)

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session</i>
1. Algérie	2019
2. Argentine	2017
3. Autriche	2019
4. Belarus	2016
5. Bénin	2019
6. Bolivie (état plurinational de)	2019
7. Brésil	2017
8. Burundi	2019
9. Chili	2017
10. Chine	2017
11. Colombie	2019
12. République démocratique du Congo	2017
13. République dominicaine	2016
14. Équateur	2016
15. El Salvador	2016
16. Finlande	2017
17. France	2017
18. Allemagne	2016
19. Iran (République islamique d')	2019
20. Iraq	2019
21. Japon	2016
22. Koweït	2017
23. Libéria	2016
24. Madagascar	2017

<i>Membres</i>	<i>Mandat expirant à la clôture de la session</i>
25. Malawi	2017
26. Mauritanie	2016
27. Mexique	2019
28. Mongolie	2016
29. Namibie	2019
30. Nigéria	2016
31. Pakistan	2017
32. Pologne	2017
33. Qatar	2019
34. République de Corée	2016
35. Roumanie	2017
36. Fédération de Russie	2016
37. Soudan	2016
38. Suisse	2017
39. Turkménistan	2017
40. Ouganda	2017
41. États-Unis d'Amérique	2016
42. Siègne vacant – États d'Europe occidentale et autres États	2016
43. Siègne vacant – États d'Europe occidentale et autres États	2017
44. Siègne vacant – États d'Europe occidentale et autres États	2019
45. Siègne vacant – États d'Europe occidentale et autres États	2019
46. Siègne vacant – États d'Europe orientale	2019